

Profil de baignade – Plan d’eau de Haute Vilaine
Selon la Directive des Eaux de Baignade 2006/7/CE
et les articles L.1332-3 et L.1332-20 du Code de la Santé Publique

DESCRIPTION du SITE



Plage située sur la commune de la Chapelle-Erbrée
Mode d'alimentation : la Vilaine (cours d'eau)
Baignade surveillée : en juillet et en août
Surface moyenne de la retenue : 154 ha
Capacité de la retenue : 8,24 Mm³
Profondeur maximale du lac de Haute Vilaine : 13 m
Fond du plan d'eau : sédiments (apports du bassin versant amont de 124 km²)
Equipements du site : aire de pique-nique, sentier piéton/vtt, toilettes, panneaux d'affichage, poubelles, Base de loisirs à proximité.

Qualité bactériologique de l'eau (*E.coli*, *Entérocoques intestinaux*)

Résultats des suivis estivaux : les eaux du plan d’eau sont conformes *à l'activité de baignade

- Sur la base de l'ancien classement de qualité des eaux de baignade (A=Bonne qualité; B=qualité moyenne; C=momentanément polluée; D=mauvaise qualité)

* excepté en 2005

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement ARS	A	C	A	B	B	A	A	B	A

- Sur la base du nouveau classement de qualité des eaux de baignade (excellente, bonne, suffisante, insuffisante)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Classement ARS	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

Risque de prolifération algale : le suivi des Cyanobactéries

- Dépassements du niveau des 100 000 cell/ml (le niveau 3 de l'Organisation Mondiale de la Santé) observés régulièrement en saison estivale (2004-2021) excepté en 2004, 2009 et 2010
- Détections de toxines (microcystines) : détectées à 13 reprises en 2005-2006 et 2013-2015, avec un seul dépassement du seuil des 13 µg/l (limite tolérable pour les usagers de la baignade).
- En 2024, aucun des 10 prélèvements de la saison estivale ne dépassaient le seuil d’alerte de 1 mm³/l.
- En 2025, sur les 13 prélèvements, 8 indiquaient la présence de cyanobactéries dépassant le seuil d’alerte de 1 mm³/l.

Sources potentielles de pollution : recommandations et gestion

Pour limiter le risque Cyanobactérie,

Sensibiliser et informer le public :

- Inciter les baigneurs à se rincer après la baignade en installant une douche à proximité de la plage, mise en place de panneaux d'informations
- SENSIBILISER les pêcheurs à l'enrichissement en nutriments du lac via les appâts

Renforcer le suivi des toxines hors période de prolifération

- Dès le 1er seuil de concentration en cyanobactéries toxigènes est supérieur à 1 mm³/l : rechercher les toxines potentielles

Protéger les activités nautiques :

- Déplacer les activités nautiques vers l'aval du lac en cas de vent dominant W-SW

**Pour limiter le risque bactériologique,
Gestion des abords du lac et de la plage :**

- EXPLICITER l'information d'interdiction des chiens sur la plage (déjections = risque de contamination)
- Qualité du rejet au droit du plan d'eau à vérifier

Les mesures adoptées depuis 2021 sont les suivantes :

Résultat de la recherche en genres toxigène	Niveau d'alerte	Stratégie de surveillance
Absence ou présence de genres toxigènes en biovolume $\leq 1\text{mm}^3/\text{L}$	Pas d'alerte	► Maintien d'une activité normale
Biovolume de genres toxigènes $> 1\text{mm}^3/\text{L}$ Concentrations en toxines $\leq$ valeurs guides	ALERTE 1	► Maintien d'une activité normale ► Information du public
Présence d'efflorescence et/ou mortalité animale Ou Biovolume de genre toxigènes $> 1\text{mm}^3/\text{L}$ Concentrations en toxines $>$ valeurs guides	ALERTE 2	► Interdiction de la baignade ► Restrictions des activités nautiques avec risque de chute ou contact important (paddle, planche à voile, ski nautique, embarcations de voile instables, etc.) ► Recommandations de non-consommation de poissons ► Information du public

Fermeture si dépassement d'une des quatre valeurs guides suivantes :

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Seuils (en $\mu\text{g}/\text{L}$)	0,3	42	Limite de détection	30